



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Ranaz conclut l'acquisition de Bar Tech

Première acquisition stratégique importante aux États-Unis

Montréal (Québec), le 11 janvier 2008 – Ranaz Corporation (« Ranaz » ou la « Société ») (TSX-V : RNZ), une entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de suppléments protéiques et diététiques liés au traitement d'un surplus de poids et de l'obésité, est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu l'acquisition de Bar Tech Manufacturing, Inc. (« Bar Tech »), un fabricant de barres nutritionnelles basé à Grand Rapids, au Michigan. Cette acquisition a également fait l'objet d'un communiqué de presse le 12 décembre 2007.

Avantages clés de la transaction pour Ranaz :

- **Permet d'accroître la rentabilité de façon considérable** : impact positif important sur les marges brutes pour l'ensemble des produits de Ranaz
- **Devient une partie importante des revenus** : Bar Tech a affiché des ventes de 3,2 M\$ US pour la période de 11 mois terminée le 30 novembre 2007 et possède un carnet de commandes d'environ 800 000 \$ US
- **Devance de 9 mois l'échéancier pour la fabrication de barres nutritionnelles** : parfaite synchronisation avec l'entrée prochaine de ProtiLife sur le marché américain
- **Possède un excellent potentiel de croissance** : accès immédiat au marché lucratif des marques privées

Ranaz a acquis la totalité des actions en circulation de Bar Tech, de ses quatre actionnaires, en contrepartie de 738 673 actions ordinaires (les « Actions ordinaires ») et de 369 337 bons de souscription (les « Bons de souscription »). Chaque Bon de souscription donne le droit à son porteur d'acheter une Action ordinaire au prix de 1,30 \$ pour une période de 24 mois suivant son émission.

Les actionnaires de Bar Tech n'étaient pas, jusqu'à la clôture d'aujourd'hui, des personnes qui ont un lien de dépendance avec Ranaz et aucun honoraire d'intermédiation n'a été payé dans le cadre de cette acquisition.

Les Actions ordinaires et les Bons de souscription émis dans le cadre de cette acquisition sont assujettis à une période de restriction de quatre mois, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux politiques de la Bourse de croissance TSX.

Ranaz a également octroyé aujourd'hui 175 000 options d'achat d'actions en vertu de son régime d'options à Joseph Bachmore, le chef de la direction de Bar Tech. Les options ont un prix de levée de 1,30 \$, soit le cours de clôture des actions ordinaires de Ranaz le 10 janvier 2008.

À propos de Ranaz Corporation

Ranaz est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de suppléments protéiques et diététiques liés au traitement d'un surplus de poids et de l'obésité. Sa mission est la conception, le développement et la commercialisation de suppléments nutritifs, protéinés et

diététiques tant sous ses propres marques et concepts, tels que Protidiet et ProtiLife que sous des marques privées.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, à l'exception des déclarations de fait qui sont vérifiables indépendamment en date de ce communiqué, peuvent constituer des déclarations prospectives. De telles déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou inconnus, dont bon nombre échappent au contrôle de Ranaz. De tels risques comprennent, notamment : l'effet de la conjoncture économique en général, les changements réglementaires dans les territoires où Ranaz fait affaire, la volatilité des marchés boursiers, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant de fusions et les autres risques dont il est question dans les documents publics de Ranaz. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer substantiellement des résultats prévus exprimés dans les déclarations prospectives. Le lecteur ne doit pas accorder une confiance exagérée aux déclarations prospectives incluses dans ce communiqué. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date où elles sont faites et Ranaz n'a pas l'obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir ces déclarations à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit.

Le contenu de ce communiqué de presse n'a pas été approuvé par la Bourse de croissance TSX ni soumis à celle-ci et pour cette raison, elle n'assume aucune responsabilité à cet égard.

- 30 -

Renseignements :

Ranaz Corporation

Martin Vidal
Vice-président exécutif
(450) 491-7106, poste 213
martinv@ranazcorporation.com

SOLAK Communications

François Kalos
Président
(450) 993-0828
kalos@solak.ca

Médias :

Impact Communication

Carlo Tarini
Président
(514) 916-2436
tarini@impact-com.ca